



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 13 septembre 2022

### Renforcement de la sécurité des commerces

#### Réponses aux demandes formulées par les réseaux socio-professionnels et les associations de commerçants.

« L'assassinat perpétré le lundi 29 août contre le gérant d'un commerce de proximité à Rémire a suscité une émotion considérable en Guyane. Un tel acte odieux et lâche a mis en lumière la vulnérabilité des commerces face à des agressions.

Si ces agressions relèvent d'une délinquance large et parfois aveugle, je veux apporter des réponses fermes et concrètes pour sécuriser les commerces.

À l'issue d'une réunion tenue en préfecture le 5 septembre dernier, en présence de la CCIG, de la CMA, du MEDEF, des associations de commerçants et des services de l'État et forces de sécurité intérieure, je veux annoncer la mise en place de mesures opérationnelles :

- **La présence des forces de sécurité sera renforcée autour des commerces, en particulier le soir**, au moyen des effectifs supplémentaires envoyés par le ministère de l'intérieur.
- **Le dispositif d'alerte sera renforcé** : une boucle WhatsApp réunissant police et commerçants sera utilisée quotidiennement, tandis qu'un dispositif d'alerte par SMS sera mis en place par la gendarmerie nationale.
- **Des référents sûreté seront désignés** par la gendarmerie et la police comme point de contact privilégié pour les commerçants. Ils réaliseront des **audits de sûreté** à la demande.
- Les échanges seront poursuivis avec les collectivités pour le **déploiement d'un système de vidéo-surveillance efficace et maillant les grands axes et carrefours**.
- **Des sessions d'information et de sensibilisation des commerçants seront organisées** avec la CCIG et la CMA.
- Une **cellule contre l'insécurité** des commerçants se réunira chaque trimestre sous le pilotage de la CCI.

Ces mesures visent à garantir la sécurité des commerçants à travers des outils simples et efficaces permettant des interventions rapides.

Parce que la sécurité est un droit pour toutes et toutes, ces mesures seront appliquées immédiatement et feront l'objet d'un suivi régulier et transparent. »

Thierry QUEFFELEC  
Préfet de la région Guyane

Demandes	Pratique actuelle	Mesures additionnelles mise en place par les forces de sécurité en direction des commerces
1) La présence des forces de sécurité auprès des commerces doit être accrue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les patrouilles sont quotidiennes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les patrouilles seront renforcées en soirée</b>, particulièrement aux abords des commerces de proximité au moyen des effectifs supplémentaires envoyés par le ministère de l'intérieur.</li> </ul>
2) Les commerçants doivent disposer de moyens d'alerte rapides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une boucle whatsapp est opérationnelle depuis plusieurs semaines. A ce jour, environ 60 commerces ont intégré ce dispositif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>La boucle Whatsapp sera utilisée comme mode de communication</b> avec les commerçants en zone police.</li> <li><b>Le dispositif « Alerte commerces » sera mis en place</b>, en lien avec la CCIG, permettant à la gendarmerie, suite à un acte de violence dans un commerce, d'envoyer un SMS d'alerte aux autres commerçants qui pourront ainsi se prémunir et prendre des mesures rapidement.</li> <li><b>Un dispositif de bouton d'alerte</b> faisant intervenir un opérateur privé relayé aux centres opérationnels de la GN et de la PN sera étudié. Ces dispositifs sont complémentaires à l'appel au 17.</li> </ul>
3) Avec la crise sanitaire, il faut recréer de la proximité entre les commerçants et les forces de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les échanges institutionnalisés existant avant la crise sanitaire se sont distendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Des référents sûreté "commerces" seront désignés</b> en zone police et en zone gendarmerie dans un rôle de point de contact privilégié pour les commerçants et de conseils en matière de sécurité. Ce point de contact sera complémentaire à l'appel au 17.</li> <li>De même, <b>des référents « sécurité » seront désignés parmi les commerçants</b> par commune.</li> </ul>
4) Améliorer la sûreté des commerces	<ul style="list-style-type: none"> <li>La vulnérabilité des sites doit être examinée au cas par cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Des audits de sûreté seront réalisés</b> par les référents sûreté dans les commerces qui en font la demande.</li> <li><b>Les échanges seront poursuivis avec les communes pour le déploiement d'un système de vidéo-surveillance</b> efficace et maillant les grands axes et carrefours.</li> </ul>
5) Sensibiliser les commerçants sur les bons gestes face à une agression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fascicule de sécurité a été rédigé en français et en mandarin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Les kits de sensibilisation existants seront actualisés</b> et distribués en français et en mandarin.</li> <li><b>La gendarmerie nationale et la police nationale participeront à des sessions d'information</b> organisées par la CCI et la CMA.</li> <li>La gendarmerie nationale proposera, au cours de ces sessions, aux commerçants qui le souhaitent, une <b>inscription sur le fichier de Sécurisation des Interventions et de Protection (SIP)</b>, permettant au gendarme recevant l'appel d'urgence d'avoir immédiatement accès aux coordonnées de l'appelant et aux raisons ayant justifié sa demande d'inscription.</li> </ul>
6) Améliorer la coordination et l'information sur les phénomènes de délinquance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des échanges ont lieu en permanence mais peuvent être documentés et rendus réguliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>La réunion d'une cellule contre l'insécurité sera organisée chaque trimestre</b> sous le pilotage de la CCI afin de partager les informations sur les phénomènes de délinquance.</li> </ul>